

Motion 3098

Quelle Genève internationale pour demain ?

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que la tradition diplomatique de Genève remonte à la fondation du mouvement de la Croix-Rouge (1864) et à l'acte d'arbitrage de l'Alabama (1872) ;
- qu'en 1919, les participants à la Conférence de paix de Paris ont retenu Genève comme siège de la Société des Nations, en raison notamment de son appartenance à un pays neutre ;
- qu'à l'issue de la Seconde Guerre mondiale, Genève devient le siège européen de l'Organisation des Nations Unies (ONU) ainsi que de plusieurs de ses institutions spécialisées ;
- que les pays dits du « Sud global » ou des « BRICS » sont en essor alors que la puissance des pays à l'origine de l'ONU politique est en déclin ;
- que, lors de la réunion des BRICS à Johannesburg en 2023, la décision a été prise d'instaurer une nouvelle gouvernance mondiale qui prend en compte l'ensemble de la Communauté des Nations ;
- que la Genève internationale et ses institutions sont associées au monde occidental tel qu'il se présentait au milieu du XX^e siècle ;
- que certains pays ne considèrent plus Genève comme une plateforme diplomatique utile et neutre ;
- que les grandes puissances et les BRICS s'organisent de leur côté et tendent à privilégier des formats de rencontre qui ne passent plus par Genève ;
- qu'il existe un risque que les organisations internationales ayant Genève comme siège disparaissent dans la nouvelle configuration des rapports de force à venir ;
- que certaines organisations internationales non politisées et hautement spécialisées pourraient toutefois survivre au déclin politique des Nations Unies,

invite le Conseil d'Etat

à présenter au Grand Conseil une stratégie ainsi qu'un plan d'action garantissant les conditions-cadres nécessaires au maintien à long terme d'une Genève internationale, universelle, pertinente et efficace.